

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 7 décembre 2023 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**200-12-23**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er NOVEMBRE 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 décembre 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Programme PRIMEAU
    - 6.2.1 - Mandat ingénieur - avenant au contrat initial
    - 6.2.2 - Étude géotechnique
  - 6.3 - TECQ 2019-2023 / programmation de travaux
  - 6.4 - Chargeuse sur roues
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
  - 7.3 - Budget 2024
  - 7.4 - Profil financier 2023
  - 7.5 - Blanchette Vachon - audit 2023
  - 7.6 - Programme de revitalisation
    - 7.6.1 - Avis de motion
    - 7.6.2 - Adoption du projet de règlement / programme de revitalisation
  - 7.7 - Regroupement des Offices d'habitation
  - 7.8 - Séances du conseil pour l'année 2024
  - 7.9 - Déclaration des dons et avantages
  - 7.10 - Programme PSPS - Club motoneige Langevin
  - 7.11 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
  - 7.12 - Fonds d'assurance des municipalités du Québec
  - 7.13 - COBARIC
  - 7.14 - Bibliothèque Roch-Carrier
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Médailles du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés
  - 8.3 - École des Appalaches
  - 8.4 - Ville de Percé
  - 8.5 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 7.13 COBARIC
- 7.14 Bibliothèque Roch-Carrier

ADOPTÉE

201-12-23

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 1er novembre 2024 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

202-12-23

#### 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 décembre 2024

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 DÉCEMBRE 2023

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2300585	BRANDT	- 391 374,90	- 391 374,90
C2300594	COOP STE-JUSTINE	3 986,38	3 986,38
C2300595	HYDRO-QUEBEC	1 017,79	1 017,79
C2300595	HYDRO-QUEBEC	35,39	35,39
C2300595	HYDRO-QUEBEC	337,51	337,51
C2300595	HYDRO-QUEBEC	2 099,14	2 099,14
C2300596	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	200,00	200,00
C2300597	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	24 428,27	24 428,27
C2300598	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	1 195,65	1 195,65
C2300599	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C2300600	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	445,62	445,62
C2300601	BRANDT	391 374,90	391 374,90
C2300602	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	12,00	12,00
C2300603	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	174,52	174,52
C2300604	CAISSE DESJARDINS DES ETCEMINS	200,00	200,00
C2300605	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	96,50
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	554,99	554,99
	YVAN GAGNON	587,82	587,82
	ALEX BÉDARD	192,38	192,38
C2300606	AON HEWITT	5 069,48	
C2300607	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 068,23	
C2300608	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 728,07	
C2300609	MINISTRE DES FINANCES	358,84	
C2300610	BENEVA	3 964,35	
C2300611	SOGETEL INC.	603,92	
C2300612	PITNEYWORKS	206,27	
C2300613	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00	
C2300614	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	180,28	
C2300615	COOP STE-JUSTINE	2 144,06	

C2300616	HYDRO-QUEBEC	635,87
C2300616	HYDRO-QUEBEC	228,94
C2300616	HYDRO-QUEBEC	981,98
C2300617	OMH BEAUCE-ETCHEMINS	15 766,00
C2300618	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	150,00
C2300619	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	639,19
C2300619	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	452,95
C2300620	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	842,01
C2300621	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	823,24
C2300622	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	248,00
C2300623	PUROLATOR COURRIER LTEE	51,97
C2300624	OEUVRE DES LOISIRS	75,00
C2300625	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 879,33
C2300626	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	21 637,65
C2300627	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	109,53
C2300628	SERGE CARRIER ET FILS INC.	3 379,93
C2300629	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7 500,00
C2300630	DORYFOR INC.	1 684,52
C2300630	DORYFOR INC.	416,68
C2300630	DORYFOR INC.	5 023,29
C2300631	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	894,91
C2300631	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	667,67
C2300632	FORD APPALACHES INC.	114,93
C2300633	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	10 232,78
C2300634	GESTION JACOB & VALENTIN INC.	243,05
C2300635	UAP INC.	276,30
C2300635	UAP INC.	829,92
C2300636	LES HUILES DESROCHES INC.	6 243,90
C2300637	EUROFINS ENVIRONEX	647,89
C2300637	EUROFINS ENVIRONEX	265,59
C2300638	MACPEK INC.	140,73
C2300639	M.R.C. DES ETCHEMINS	4 421,06
C2300640	EMCO DISTRIBUTION LTEE	123,02
C2300641	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	2 100,00
C2300642	SEL WARWICK	4 821,38
C2300643	PRODUITS SANITECH	200,68
C2300644	LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC	3 737,62
C2300645	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	188,36
C2300646	RESEARCH & PRODUCTIVITY COUNCIL	364,55
C2300647	GYRO-TRAC CORPORATION	181,50
C2300647	GYRO-TRAC CORPORATION	378,76
C2300648	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 482,97
C2300649	MARTIAL AUDET	805,00
C2300650	FRÉDÉRIK LAPOINTE	200,00
C2300650	FRÉDÉRIK LAPOINTE	275,00
C2300651	DATA2CLOUD.CA	88,36
C2300652	ENGLOBE CORP.	104,29
C2300653	DÉNEIGEMENT WL	186,84
C2300654	SM EAU EXPERT	1 741,18
C2300654	SM EAU EXPERT	90,99
C2300655	AZUR IMPRESSION	781,78
C2300656	ENERGIES SONIC INC.	747,87
C2300656	ENERGIES SONIC INC.	161,50
C2300657	CONTROLES AC	842,77
C2300658	ÉRABLIÈRE E. POULIOT INC	57 839,78
C2300659	SERVICES DE CLIMATISATION DANEAU	1 013,51
C2300660	ALEX BÉDARD	67,83

C2300661	SANI-ETCHEMIN INC.	252,95	
C2300662	PJB INDUSTRIES INC	369,09	
	TOTAL	236 559,85	40 563,96
	SOLDE À PAYER	195995,89	
	ENCAISSE	141542,77	

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

## 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

### 6.1 - Service incendie

Après avoir analysé la situation, le conseil municipal aimerait que la Régie des incendies dépose une demande officielle à la Municipalité pour le remisage du véhicule des mâchoires de vie à l'intérieur de la caserne incendie de Sainte-Justine.

### 6.2 - Programme PRIMEAU

203-12-23

#### 6.2.1 - Mandat ingénieur - avenant au contrat initial

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'avenant de modification au contrat initial de l'offre de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour l'ajout de la réfection des tronçons 1043 et 1045 du plan d'intervention sur la route 204 telle que déposée par la société d'ingénierie Cima+ en date du 7 novembre 2023.

ADOPTÉE

204-12-23

#### 6.2.2 - Étude géotechnique

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise la réalisation d'une étude géotechnique sur les tronçons 1043 et 1045 identifiés au plan d'intervention sur la route 204 dans le cadre du dossier de renouvellement des conduites dans ce secteur de la route 204.

ADOPTÉE

205-12-23

### 6.3 - TECQ 2019-2023 / programmation de travaux

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Justine autorise une réclamation pour le remboursement des dépenses effectuées jusqu'à maintenant dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

#### **6.4 - Chargeuse sur roues**

Le conseil est informé de l'état d'avancement de ce dossier.

### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au camp de jour spécial (grève), au Marché de Noël, au tournoi 6 pack pour enfants, à la journée glissade en mars, au casse-croûte et à Nouvel essor (lutins).

#### **7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**

Le conseil est informé que le dossier du Centre sportif dans le cadre du programme PAFIRSPA ainsi que la demande de modification du programme PAFIR ont été déposés le 5 décembre.

#### **7.3 - Budget 2024**

Le document de travail du budget 2024 a été transmis aux membres du conseil municipal le 6 décembre 2023 et l'avis public de l'adoption de ce budget et du programme triennal d'immobilisations a été publié le 6 décembre 2023.

L'adoption du budget aura lieu le 14 décembre 2023 à 21h.

#### **7.4 - Profil financier 2023**

Le directeur général remet aux membres du conseil le profil financier 2023 de notre municipalité.

#### **7.5 - Blanchette Vachon - audit 2023**

Cette lettre de l'auditeur Blanchette Vachon vise à informer le conseil municipal sur les nouvelles mesures qui seront appliquées pour les municipalités en vertu du chapitre SP 3280 du Manuel de comptabilité de CPA Canada soient les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (enlèvement de l'amiante, retrait des réservoirs d'huile à chauffage, retour d'actifs loués dans un état "comme neuf", etc).

De plus, les organismes municipaux devront appliquer, dès cette année, la nouvelle norme SP 3450 relatifs aux instruments financiers.

#### **7.6 - Programme de revitalisation**

##### **7.6.1 - Avis de motion**

#### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Marcel Tanguay, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation.

---

Marcel Tanguay, conseiller

206-12-23

##### **7.6.2 - Adoption du projet de règlement / programme de revitalisation**

ATTENDU les dispositions de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme;

ATTENDU que, à l'égard de son périmètre urbain, la Municipalité remplit les critères énoncés au premier alinéa de cet article;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Sur une proposition de Marcel Tanguay,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no. 225-23 de la façon suivante :

ARTICLE 1 : Aux fins du présent règlement, les mots suivants ont le sens et l'application qui leur sont assignés dans le présent article, à moins que le contexte ne l'exige autrement :

Taxes foncières : Les taxes foncières générales correspondantes aux taux de base imposés sur l'ensemble des biens-fonds imposables, à l'exclusion des taxes foncières spéciales, des taxes d'amélioration locales et des taxes et tarifs pour les services.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte un programme de revitalisation visant à favoriser la construction de bâtiments principaux à l'égard des zones suivantes :

01-CH, 02-CH, 03-I, 04-CH, 05-CH, 06-H, 07-P, 08-H, 09-CH, 10-C, 11-C, 12-I, 13-H, 14-CH, 15-CH, 16-CH, 17-CH, 18-CH, 19-CH, 20-P, 21-H, 22-I, 22-I, 23-I, 24-P, 25-H, 26-H, 27-H, 28-H, 29-P ET 30-P.

ARTICLE 3 : Sont admissibles au programme de revitalisation les travaux visant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot vacant desservi, exécutés en conformité avec la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

ARTICLE 4 : L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 tient lieu d'inscription à ce programme.

ARTICLE 5 : À l'égard des travaux admissibles, la Municipalité accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser les taxes foncières imposées sur l'immeuble, comprenant terrain et bâtiment, après la fin des travaux.

ARTICLE 6 : Le propriétaire de l'immeuble qui est admissible au programme de revitalisation bénéficie d'un crédit de taxes foncières, tel que déterminé à l'article 5, pour l'année au cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière ainsi que les 2 exercices financiers suivants.

ARTICLE 7 : Pour l'année en cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière, le remboursement du crédit de taxes foncières est effectué lors de la taxation supplémentaire.

Pour chacune des années financières subséquentes, le remboursement du crédit de taxes foncières sera appliqué sur chacun des 4 versements de paiement de taxes.

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à un immeuble faisant l'objet d'une aide financière en vertu du programme est contestée, le montant du crédit de taxes foncières est réajusté, s'il y a lieu, le cas échéant, au moment de la décision finale.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de l'optimisation du réseau des offices d'habitation de la SHQ et du regroupement de ces offices au 1er janvier 2025, le conseil municipal de Sainte-Justine désire informer l'OMH Beauce -Etchemins qu'il retient l'offre de projet de regroupement de Bellechasse.

ADOPTÉE

**208-12-23**

### **7.8 - Séances du conseil pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30 les jours suivants :

11 janvier, 1er février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 15 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

### **7.9 - Déclaration des dons et avantages**

Selon l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

Selon les informations reçues, aucun membre du conseil municipal n'a reçu de don, de marque d'hospitalité ou tout autre avantage au cours de la dernière année.

**209-12-23**

### **7.10 - Programme PSPS - Club motoneige Langevin**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine appui le projet "Amélioration du rendement énergétique du Club motoneige Langevin" déposé par le Club motoneige Langevin inc et autorise d'effectuer des travaux pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de présenter le projet " Amélioration du rendement énergétique du Club motoneige Langevin" déposé par le Club motoneige Langevin inc au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine réserve un montant de 4 700 \$ de son enveloppe budgétaire 2024 de la Politique de soutien aux projets structurants pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet "Amélioration du rendement énergétique du Club motoneige Langevin" déposé par le Club

motoneige Langevin de Sainte-Justine inc.

ADOPTÉE

210-12-23

### 7.11 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

#### **Résolution d'engagements pour la préservation de la biodiversité dans le cadre de l'atteinte des cibles du cadre mondial de la biodiversité et de l'annonce du Plan Nature 2030 du gouvernement provincial**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adhéré au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP 15).

ATTENDU QUE le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comprend 23 cibles établies à l'horizon 2030, incluant la conservation de 30 % des zones terrestres et des mers, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés et la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes.

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a adhéré à l'Engagement de Montréal et à ses 15 actions en faveur de la biodiversité lors de la COP 15, avec 46 autres villes dont Laval, Los Angeles, Montréal et Paris.

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques.

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs mettra sur pied un Plan Nature 2030 qui aura comme objectifs d'atteindre les prochaines cibles mondiales

ATTENDU QU'il y a un consensus international sur la nécessité de protéger la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques qu'ils nous procurent, tel que la filtration de l'eau, la production d'oxygène, la pollinisation, la production de nourriture, la régulation du climat et des inondations, etc.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine, par les pouvoirs qu'elle possède en matière d'aménagement et de planification du territoire, est un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité.

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage :

À éviter la destruction d'écosystèmes de grande intégrité écologique;

À mettre des efforts pour la remise en état des milieux naturels dégradés;

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30% de conservation d'ici 2030;

À contribuer activement à la connectivité écologique du territoire;

À contribuer à la protection des habitats des espèces à statut;

À assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression;

À réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant des pesticides, des produits chimiques et du plastique;

À renforcer la résilience de la municipalité face aux changements climatiques par l'entremise de solutions fondés sur la nature, afin de limiter les impacts sur la santé des citoyens;

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale et la gestion des ressources forestières, agricoles et aquacoles afin

de s'assurer de l'atteinte des cibles du cadre mondiaux;

À faire le suivi de l'état de la biodiversité sur son territoire et de préserver les fonctions et services écosystémiques du milieu;

À prioriser des aménagements bénéfiques pour la biodiversité et de favoriser l'accès à la nature pour les citoyens;

À diminuer le financement pour des projets ou activités ayant des impacts négatifs sur la biodiversité et en contrepartie augmenter le financement pour des initiatives et pratiques respectueuses de la biodiversité.

ADOPTÉE

### **7.12 - Fonds d'assurance des municipalités du Québec**

Cette lettre a pour but d'informer le conseil municipal relativement aux évaluations professionnelles des bâtiments.

### **7.13 - COBARIC**

Cette lettre du Cobaric vise à informer le conseil sur la récente déclaration d'Hydro-Québec portant sur l'offre de baux gratuits aux municipalités dans l'objectif de soutenir la biodiversité via l'aménagement des emprises de lignes électriques.

211-12-23

### **7.14 - Bibliothèque Roch-Carrier**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 250\$ au comité de la Bibliothèque Roch-Carrier pour l'organisation d'un social des fêtes visant à reconnaître le travail et l'implication de ses bénévoles.

ADOPTÉE

## **8 - CORRESPONDANCE**

### **8.1 - FQM**

La correspondance de la FQM a été remise aux membres du conseil municipal.

### **8.2 - Médailles du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés**

La documentation relative au Programme des distinctions honorifiques relatif à la remise de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés est remise aux membres du conseil.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 1er février 2024.

212-12-23

### **8.3 - École des Appalaches**

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 250\$ à la Fondation de l'École des Appalaches dans le cadre de la campagne de financement du Conseil des élèves et de la Fondation de l'École des Appalaches pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE

### **8.4 - Ville de Percé**

Le conseil convient de ne pas appuyer la Ville de Percé dans ce dossier.

#### **8.5 - Mini-Scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de décembre est remis aux membres du conseil.

**213-12-23**

#### **9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité qu'à 21h35, la présente séance soit ajournée au 14 décembre 2023 à 20h30.

ADOPTÉE

---

Directeur général et greffier-trésorier

---

Maire